



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Arrêté du 29 mai 2018

Fixant la composition de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard psychologues de l'éducation nationale exerçant leurs fonctions à Mayotte

Le vice-recteur de Mayotte,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée relative à Mayotte ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale

Vu l'arrêté du 31 juillet 2017 portant création des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des psychologues de l'éducation nationale,

Vu l'avis du comité technique de proximité de Mayotte en date du 29 mai 2018,

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire des psychologues de l'éducation nationale exerçant leurs fonctions à Mayotte est fixée comme suit :

Grades	Nombre de représentants			
	Personnel		Administration	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Psychologue classe exceptionnelle	1	1	3	3
Psychologue hors-classe	1	1		
Psychologue classe normale	1	1		

Article 3

L'arrêté du 15 septembre 2017 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des psychologues de l'éducation nationale exerçant leurs fonctions à Mayotte est abrogé.

Article 4

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur pour le prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant en 2018.

Article 5

Le vice-recteur de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié.

Fait le 29 mai 2018

